

les habitants, et où leurs présence a fait naître une épidémie fort inquiétante. Des secours dirigés de ce côté seraient donc toujours très-utiles.

PAYS-BAS

LA CROIX ROUGE AUX INDES-ORIENTALES

M. le D^r Carsten, secrétaire général de la Société néerlandaise, a bien voulu nous transmettre le résumé suivant du compte-rendu de la section de la Croix rouge établie aux Indes-Orientales¹, pour l'année 1875.

« Ce volume contient un exposé succinct des travaux de la Croix rouge aux Indes et des communications très-intéressantes relativement au soin qu'on a pris des malades et des blessés de la guerre d'Atchin. Les preuves de zèle et d'activité du Comité central à Batavia, pendant l'année qui vient de s'écouler, sont au dessus de tout éloge et méritent à bien des titres la sympathie des gens de cœur. C'est surtout le mode de porter des secours aux victimes de la guerre qui a été vivement approuvé par les chefs du service médical de l'armée et de la marine.

« Des sous-comités ont été établis dans les villes capitales : Padang, Sourabaya, Macassar, Samarang, Sørakarta et Djok-jakarta.

« Le Comité central s'occupe en outre, soit à fonder des sous-comités dans toutes les parties de l'Archipel, partout où le gouvernement est représenté par un fonctionnaire européen, soit à instituer des correspondants dans les localités où, pour le moment, l'action des sous-comités pourrait être empêchée par des circonstances particulières.

« Il est du reste évident que la sympathie et l'intérêt du grand public ne fait pas défaut au Comité central.

¹ Voir aux *Ouvrages reçus*.

« Lorsque la caisse générale était à peu près épuisée, une circulaire, faisant appel à la bienfaisance privée, fut adressée aux habitants des Indes, tant européens qu'indigènes. Cet appel fut entendu, de sorte que le Comité central eut la satisfaction de recueillir, dans l'espace de deux jours, une somme de 22,000 florins¹. Les recettes s'accrurent successivement, et vers la fin de l'année elles avaient atteint le chiffre de 50,000 florins, grâce à l'appui le plus empressé des autorités civiles et militaires et des habitants (Européens, Chinois, Javanais, Arabes, etc.).

« Un don de M^r de Brabant, général de l'armée des Indes, mort dernièrement à Java, mérite une mention particulière : ce brave général, désirant donner un témoignage de sa sympathie, a légué une somme de 5,000 florins à la Société de la Croix rouge aux Indes.

« Les recettes provenant des dons en argent, pendant toute l'année 1875, se sont élevées à la somme de 74,000 florins (fr.153,920), tandis que les dépenses ont atteint le chiffre de 24,000 florins, non compris les nombreux dons en nature qui ont été expédiés immédiatement sur théâtre de la guerre. »

ROUMANIE

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ROUMAINE DE LA CROIX ROUGE

ART. I.

Une Société est constituée sous le nom de *Société de la Croix rouge de Roumanie*.

ART. II.

La Société de la Croix rouge se compose d'un Comité central et de Comités sectionnaires de départements.

ART. III.

Le but de cette Société est d'apporter, par tous les moyens possibles,

¹ 1 florin = fr. 2,08.